



PRÊT PERSONNEL **ACTES DE GESTION**

LES ACTES DE GESTION DISPONIBLES EN FONCTION DES CANAUX

	 Espace de gestion Appli / Internet	 Conseiller bancaire	 Conseiller crédit par téléphone
Détail du contrat de Prêt Personnel	✓	✓	✓
Simulation de remboursement anticipé partiel ⁽¹⁾	Page information : contacter le conseiller bancaire	✓	✓
Remboursement partiel ⁽¹⁾	Page information : contacter le conseiller bancaire	✓	✓
Remboursement total ⁽¹⁾	Page information : contacter le conseiller bancaire	✓	✓
Faire un report d'échéance ⁽²⁾	✓	-	✓
Modifier la date de prélèvement ⁽³⁾	✓	-	✓
Consulter les documents (tableau d'amortissement, courrier de gestion...)	✓	✓	✓
Modifier le compte associé au Prêt Personnel	Information au client des coordonnées d'envoi du nouveau RIB	-	✓
Déclarer un sinistre	Information au client des coordonnées du gestionnaire	-	Information au client des coordonnées du gestionnaire
Régulariser un impayé	✓	-	✓
Débloquer des fonds ⁽⁴⁾ (après 1 ^{er} déblocage en agence)	✓	✓	-
Mettre en amortissement des prêts à déblocages multiples	✓	✓	-

(1) Conformément à la loi.

(2) Sous conditions et dans les limites fixées dans l'offre de crédit. La modulation ou le report d'échéances entraîne une modification de la durée du crédit et du montant total du crédit dû par l'emprunteur. Report de mensualité en fin de crédit, dans la limite de 2 sur 12 mois glissants, via le centre de relation clientèle BPCE Financement ou sur votre espace client Caisse d'Epargne. Des frais de gestion de 4 % du montant des échéances reportées pourront être demandés. La durée initiale du crédit sera augmentée du nombre d'échéances reportées.

(3) Entre le 1^{er} et le 28 de chaque mois.

(4) Service disponible pour les prêts personnels à déblocages multiples après un 1^{er} déblocage effectué par le conseiller.

PRÊT PERSONNEL
ACTES DE GESTION



BPCE
FINANCEMENT



CAISSE
D'ÉPARGNE